

Je veux m'arrêter ici un instant à l'industrie du textile, car c'est une industrie à laquelle les honorables vis-à-vis ont promis beaucoup d'aide, mais qui n'a rien ou à peu près rien reçu du gouvernement. Je désire appeler l'attention sur des déclarations formulées par le premier ministre, le ministre des Finances et beaucoup d'autres honorables députés durant les deux campagnes électorales au sujet de ce qu'ils devaient faire pour régler une fois pour toutes les injustices et les inéquités qui, selon eux, nuisaient à l'industrie et pour rectifier tout ce qui avait été fait par l'administration précédente à l'égard de l'industrie.

Afin de dissiper tout doute que les honorables députés pourraient avoir sur cette question, je les prie d'écouter les paroles mêmes du premier ministre. Parlant à une foule de 2,500 personnes à Cornwall, il a dit, comme en fait foi le *Standard-Freeholder*, de Cornwall du 25 février 1958:

Le premier ministre John Diefenbaker a déclaré ici hier soir à une foule estimée à plus de 2,500 personnes qu'il ne voyait aucune raison de ne pas pouvoir protéger l'industrie textile.

Disant du textile qu'elle était l'une des grandes industries de notre pays,—il a ajouté qu'il ne voyait aucune raison pour qu'à la suite d'instances faites auprès de la Commission du tarif, on ne prenne pas les mesures nécessaires en vue d'assurer qu'aucune industrie canadienne ne souffre de l'injustice du dumping.

"Je sais fort bien ce que signifie le manque d'emploi," a-t-il dit à la foule. "Et vous pouvez être assurés qu'aussi longtemps que je serai premier ministre, nul ne souffrira du chômage.

"Nous avons pris des mesures afin de protéger les cultivateurs contre le dumping des produits agricoles en notre pays, parce que nous trouvions injuste et déraisonnable que le cultivateur canadien ait à subir une concurrence injuste," a-t-il dit.

Le premier ministre a ajouté qu'il ne voyait aucune raison pour que l'industrie textile ne jouisse pas du même traitement.

Écoutez ces paroles:

"Ma sympathie va aux personnes qui sont sans travail, a-t-il dit. J'ai tenu mes promesses dans le passé. La promesse selon laquelle personne n'aura à souffrir du chômage tant que je serai premier ministre sera respectée à la lettre."

Je parle ici du chômage dans l'industrie textile et non pas dans le reste du pays où il y a 500,000 sans-travail. Cela était en 1958. Voyons ce qui a suivi. Pas plus de deux ans après, toutes les fabriques de textiles avaient fermé leurs portes dans la ville de Cornwall. La filature Dundas, la filature Canadian et la filature Glengarry ont fermé leurs portes. Quelque 4,000 personnes ont été mises à pied. Des filatures ont aussi fermé leurs portes dans les provinces Maritimes, à Hamilton et dans la vallée de l'Ontario. Au cas où des députés penseraient

que j'exagère, permettez-moi de citer le témoignage du président de la *Canadian Cottons Limited*, publié le 28 mai 1959 dans le *Standard-Freeholder* de Cornwall:

La *Canadian Cottons, Limited* projette de réduire sensiblement son activité, et même de fermer certaines usines...

Le volume total des ventes était presque identique l'année dernière au chiffre de l'année précédente, "Cependant, la concurrence est de plus en plus âpre dans les affaires, les prix ont baissé et l'entrée des marchandises importées des États-Unis et des pays versant de bas salaires a augmenté de volume."

L'exploitation de la filature d'Hamilton cessera... "La filature fermera et toute activité sera arrêtée à Hamilton d'ici la fin de l'année."

La petite filature de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, est fermée et la fabrique de lainages Rosamond à Almonte, dans l'Ontario, a été vendue. On réduira la production de certaines catégories de produits que l'on fabrique en ce moment à Cornwall.

Après que le président de la *Canadian Cottons Limited* eut fait cette déclaration, les trois filatures dont j'ai parlé,—l'usine Canada, l'usine de Dundas et celle de Glengarry,—ont fermé leurs portes rapidement l'une après l'autre. Les ouvriers qui avaient travaillé toute leur vie dans ces usines et qui ne savaient pas faire autre chose se sont trouvés sans emploi. Certains avaient travaillé dans ces usines pendant 47 ans. On nous a dit dans les cantons de l'Est de la province de Québec, de l'Est de l'Ontario et ici même que le gouvernement remédierait à cet état de choses. On nous a dit que tel était l'objet des règlements anti-dumping qui ont été adoptés par la Chambre.

Le ministre des Finances a révélé l'autre jour que, malgré les règlements contre le dumping, le Japon nous avait fait une concurrence très sérieuse en 1959. Bien que les règlements contre le dumping aient été adoptés, ils n'ont pas été appliqués dans certains cas et, selon moi, même si on les avait mis en vigueur ils auraient été peu utiles, car ces règlements ne pouvaient pas répondre aux besoins de l'heure. C'est au gouvernement qu'il appartient maintenant de faire quelque chose pour régler la situation. Je commence à me demander si la situation qui règne dans les industries que j'ai mentionnées,—le textile, l'uranium, l'aéronautique et le charbon,—n'est pas attribuable au fait que le gouvernement n'a pas pris les bonnes décisions. Si tel est le cas, le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates en vue de remédier à la situation.

Outre les déclarations du premier ministre, dont j'ai parlé, il y en a d'autres que je voudrais signaler au comité. Le premier ministre a affirmé au peuple de ce pays, en mars 1958, qu'en ce qui concerne le chômage, et je cite ses paroles mêmes:

...nous avons atteint le point culminant et nous redescendons la côte.